

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le mardi 11 mars 2025 à 19 h 30, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

La mairesse Andrée Dubé
Les conseillers et conseillères :
Siège no 1 **ABSENTE** Siège no 4 Richard B. Dubé
Siège no 2 Carole Desbiens Siège no 5 Nicholas Dubé
Siège no 3 Stéphanie Caron Siège no 6 Jocelyn Pelletier

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Madame la Mairesse.

Josée Chouinard, directrice générale/greffière-trésorière, est aussi présente.

La séance débute par le mot de bienvenue de la mairesse.

La séance est diffusée en «Live» sur YouTube.

25- 03044 Adoption de l'ordre du jour

1. Mot de bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du mardi 11 février 2025 ;
4. Comptes du mois de février 2025 ;
5. Comptes-rendus des réunions et suivi des dossiers :
 - Andrée Dubé :**
 - MRC de Témiscouata
 - CADL
 - Jocelyn Pelletier :**
 - RIDT
6. Acceptation de dépenses extrabudgétaires pour le camion 3-10 ;
7. Acceptation de dépenses extrabudgétaires pour le camion 4-12 ;
8. Engagement de la firme Actuel conseil pour l'aménagement des infrastructures de la rue Principale avant l'asphaltage par le MTQ ;
9. Engagement d'Océanne Bossé - préposée à l'entretien ménager léger à temps partiel ;
10. Enjeux des camps de jour ;
11. Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle ;
12. Tirage coup de cœur - concours décorations de Noël 2024 - 1 gagnant ;
- REPORTÉE EN AVRIL**
13. Demande de contribution au championnat canadien juvénile de ballon-balai 2025 à Val-d'Or pour 4 jeunes de Saint-Honoré-de-Témiscouata ;
14. Programmation TECQ - 2024-2028 - version 2 ;
15. Proclamation de la journée nationale de la santé mentale positive ;
16. APPUI - Demande du maintien des services d'urgence du CLSC de Pohénégamook ;
18. APPUI - Maintien d'entièreté des services sous leur forme actuelle afin d'assurer la survie de nos services au Témiscouata
18. Affaires diverses ;
19. Période de questions ;
20. Fermeture de l'assemblée.

ATTENDU QUE le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence et affiché sur Facebook.

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

Proposé par : **Carole Desbiens**
Et résolu à l'unanimité.

25-03045 Adoption du procès-verbal de la réunion du mardi 11 février 2025

ATTENDU QUE le procès-verbal du mardi 11 février 2025 a été remis aux membres du conseil lors de la réunion de travail.

EN CONSÉQUENCE :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 11 février 2025, est adopté tel que rédigé.

Proposé par : **Nicholas Dubé**
Et résolu à l'unanimité.

25-03046 Comptes du mois de février 2025

ATTENDU QUE la liste des comptes de février 2025 a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 6 mars dernier et elle est remise à cette réunion.

Comptes à payer au 28 février 2025 :	149 907,00\$
Comptes payés d'avance :	142 456,68\$
TOTAL :	292 363,68\$

EN CONSÉQUENCE :

La liste de comptes ci-haut mentionnés soit approuvée.

Proposé par : **Jocelyn Pelletier**
Et résolu à l'unanimité.

25-03047 Comptes-rendus des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

Andrée Dubé :
· MRC de Témiscouata
· CADL

Jocelyn Pelletier :
· RIDT

25-03048 Acceptation de dépenses extrabudgétaires pour le camion 3-10

À la suite de bris mécaniques importants en pleine tempête hivernale, il a été décidé de faire réparer dans l'immédiat le moteur du 3-10.

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte la dépense de 45 536,60 \$, imprévue au budget, qu'elle soit inscrite dans le poste budgétaire suivant 02-330-00-538 - bris majeurs camions et que l'extrabudgétaire soit pris à même les surplus.

Proposé par : **Jocelyn Pelletier**
Et résolu à l'unanimité.

25-03049 Acceptation de dépenses extrabudgétaires pour le camion 4-12

ATTEDNU QU'UN montant de 15 000 \$ avait été prévu au budget pour la réparation de la transmission du 4-12 ;

ATTENDU QU'IL y a eu un dépassement supplémentaire ;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte la dépense de 20 808,75 \$ et qu'elle soit inscrite dans le poste budgétaire suivant 02-330-00-543 - entretien réparation Kenworth 2012 et que l'extrabudgétaire de 5 808,75 \$ soit prise à même les surplus.

Proposé par : **Stéphanie Caron**
Et résolu à l'unanimité

25-03050 Engagement de la firme Actuel conseil pour l'aménagement des infrastructures de la rue Principale avant l'asphaltage par le MTQ

Le MTQ a convenu de réasphalter la rue Principale qui deviendra la voie de desserte de l'autoroute 85, à la suite de sa réfection.

ATTENDU QU'avant d'entreprendre ces travaux, il y a lieu de préparer la rue Principale.

ATTENDU QUE cette dépense a déjà été prévue au budget.

EN CONSÉQUENCE :

La Municipalité a engagé la firme Actuel conseil afin de préparer l'aménagement et les plans de la rue Principale avant l'asphaltage par le MTQ.

Proposé par : **Jocelyn Pelletier**
Et résolu à l'unanimité.

25-03051 Engagement d'Océanne Bossé - préposée à l'entretien ménager léger à temps partiel

ATTENDU QUE l'édifice municipal a besoin d'un entretien de base des lieux communs (salles de bain, postes de travail, surfaces) ;

ATTENDU QU'il est plus dispendieux de faire affaire avec une compagnie d'entretien, un poste a été affiché à cet effet en janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE :

À la suite de l'annonce d'un poste d'entretien ménager léger à temps partiel, le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata décide d'engager Océanne Bossé, une résidente de la Municipalité.

Les conditions de travail sont celles établies en vertu en de la grille salariale. Josée Chouinard, directrice générale, est autorisée à signer le contrat de travail selon les conditions en vigueur.

Proposé par : **Richard B. Dubé**
Et résolu à l'unanimité.

25-03052 Enjeux des camps de jour

ATTENDU QUE la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour ;

ATTENDU QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale ;

ATTENDU QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux ;

ATTENDU QUE ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne ;

ATTENDU QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne

l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants ayant des besoins particuliers ;

ATTENDU QUE pour tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficulté à répondre aux enjeux de façon sécuritaire ;

ATTENDU également que les demandes d'accompagnement pour les enfants à besoins particuliers physiques ou psychologiques sont en nette croissance d'année en années ;

ATTENDU QUE devant l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour, tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service ;

ATTENDU QUE la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et appui à celle-ci ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

De renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées, particulièrement pour le volet d'accompagnement ;

De constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation ;

De mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

Que cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec.

Proposé par : **Carole Desbiens**
Et résolu à l'unanimité.

25-03053 Démonstration au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle

ATTENDU QUE plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle ;

ATTENDU QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population ;

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens.

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle ;

ATTENDU QUE le financement promis à la MRC de Témiscouata et aux municipalités locales de son territoire à la suite du changement de région administrative n'a pas été ajusté systématiquement, ce qui a eu un impact négatif sur leurs finances, et ce malgré les engagements du Gouvernement du Québec.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé de demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC,

notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

De transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'à la députée de notre territoire, madame Amélie Dionne.

De transmettre également une copie de la présente résolution aux MRC du Québec de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

Proposé par : **Stéphanie Caron**
Et résolu à l'unanimité.

25-03054 Tirage coup de cœur - concours décorations de Noël 2024 - 1 gagnant

ATTENDU QU'IL y eut confusion lors du tirage du concours décorations de Noël 2024 ;

ATTENDU QU'IL y a lieu de reprendre un (1) tirage dans la catégorie « coup de cœur »

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu unanimement que le conseil félicite _____, qu'un montant de 100\$ lui soit attribué et remercie tous ceux qui ont illuminé notre Municipalité.

REPORTÉE EN AVRIL

25-03055 Demande de contribution au championnat canadien juvénile de ballon-balai 2025 à Val-d'Or pour 4 jeunes de Saint-Honoré-de-Témiscouata

CONSIDÉRANT la lettre reçue en date du 24 février 2025 de la part de BSG mineur du Témiscouata dans laquelle on sollicite un appui financier de la Municipalité afin de soutenir 4 joueurs de Saint-Honoré-de-Témiscouata :

- Léa-Maude Dumont ;
- Juliette Marquis-Roy ;
- Philippe Dupuis ;
- Laurent Marquis-Roy.

ATTENDU QUE les deux équipes de ballon sur glace M19 ont été confirmées pour représenter le Québec au prochain Championnat canadien juvénile Élite qui se déroulera du 26 au 29 mars 2025 à Val D'Or.

ATTENDU QU'il est estimé qu'en dehors des activités de financement et subventions, le coût par joueur pour participer à ce championnat est de 958 \$

EN CONSÉQUENCE :

La Municipalité appuie la demande et accordera un montant de 100 \$ par joueur pour un total de 400 \$.

Proposé par : **Nicholas Dubé**
Et résolu à l'unanimité.

25- 03056 Programmation TECQ - 2024-2028 - version 2

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été

confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

ATTENDU QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qu'il lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

EN CONSÉQUENCE :

La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et de transmettre cette dite résolution sur les services en ligne du PGAMR.

Proposé par : **Jocelyn Pelletier**
Et résolu à l'unanimité.

25-03057 Proclamation de la journée nationale de la santé mentale positive

ATTENDU QUE le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** ;

ATTENDU QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** »;

ATTENDU QUE, dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

ATTENDU QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

ATTENDU QU'IL a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

EN CONSÉQUENCE :

La Municipalité proclame La journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge** ».

Proposé par : **Carole Desbiens**
Et résolu à l'unanimité.

25-03058 APPUI – Demande du maintien des services d'urgence au CLSC de Pohénégamook

ATTENDU QUE l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) a exprimé, dans son communiqué du 10 février 2025, de vives préoccupations quant à la décision du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent de réduire les heures d'ouverture du laboratoire au CLSC de Pohénégamook en raison d'une pénurie de technologues médicaux ;

ATTENDU QUE cette situation soulève de fortes inquiétudes au sein de la population locale et régionale quant à l'accessibilité et à la continuité des soins de santé d'urgence à proximité ;

ATTENDU QUE l'urgence de Pohénégamook, disponible 24h/24, joue un rôle crucial dans la santé et la sécurité de la population, étant l'un des seuls points de services de ce type dans la région ;

ATTENDU QUE la réduction des heures d'ouverture de l'urgence ou une diminution de l'offre de services actuelle obligerait la population locale et régionale à parcourir de longues distances pour se faire soigner, ce qui augmenterait drastiquement les risques pour leur santé lors des situations d'urgence ;

ATTENDU QUE la continuité des services d'urgence 24h/24 ainsi que le maintien d'une offre de services adéquate contribuent à la sécurité de l'ensemble de la population, et qu'il est d'autant plus crucial de répondre aux besoins de santé des aînés et des clientèles vulnérables qui doivent pouvoir bénéficier d'un accès rapide aux soins en tout temps ;

ATTENDU QU'une diminution de la couverture des services d'urgence à Pohénégamook entraînerait un effet domino en accentuant la pression sur les autres urgences du Bas-Saint-Laurent, ce qui fragiliserait l'ensemble du réseau de santé régional ;

ATTENDU QUE la présence de services de santé de proximité est un facteur déterminant pour assurer une qualité de vie adéquate aux citoyens des régions, en garantissant leur accès à des soins d'urgence rapides et efficaces;

EN CONSÉQUENCE :

La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appuie la démarche visant à maintenir les services d'urgence 24h/24 sans aucune réduction d'offre de services au CLSC de Pohénégamook, afin de garantir une couverture adéquate des soins de santé pour l'ensemble de la région ;

La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata réaffirme l'importance de maintenir des services de proximité pour répondre aux besoins de la population locale et des communautés environnantes;

La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata transmettra la présente résolution à la Ville de Pohénégamook afin de lui témoigner officiellement son soutien dans cette démarche et d'appuyer ses actions auprès des instances concernées.

Proposé par : **Jocelyn Pelletier**
Et résolu à l'unanimité.

25-03059 APPUI – Maintien d'entièreté des services sous leur forme actuelle afin d'assurer la survie de nos services au Témiscouata

CONSIDÉRANT QUE le CISSS du BSL fait face à un déficit de 34 \$ millions, et que des mesures de restrictions doivent être prises pour revenir à l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE tous les usagers de Témiscouata ont droit de recevoir des soins en cas d'urgence en santé et en services sociaux sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la menace de fermeture de l'urgence en soirée et la nuit, sur le territoire des Basques, ébranle le milieu du Témiscouata, puisque ces deux secteurs sont typiquement semblables et vivent les mêmes préoccupations depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la population vieillissante avec les inconvénients reliés au déplacement, à l'isolement et à la pauvreté, s'inquiète de l'approche d'une éventuelle fermeture des urgences en soirée et la nuit;

CONSIDÉRANT QUE les distances entre les hôpitaux les plus rapprochés sont de 52 et/ou 55 km sur des routes secondaires et à des conditions climatiques souvent hasardeuses;

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de main-d'œuvre des professionnels de santé touche tous les services de santé au Témiscouata;

CONSIDÉRANT QUE le recrutement pour du nouveau personnel est une chose primordiale et compliquée.

CONSIDÉRANT QUE l'importance et la pertinence de supporter tous les services, en particulier les services d'urgence, de chirurgie, et d'obstétrique, qui sont d'un intérêt capital;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appuie le comité des usagers de Témiscouata dans leur demande à la direction générale et à son équipe de bien vouloir maintenir l'entièreté des services sous leur forme actuelle et de mettre en œuvre des dispositions permanentes pour assurer la sécurité à la survie de nos services en santé.

Ces services doivent être maintenus sous sa forme habituelle de 24/7 en respectant le statut des deux urgences du territoire de Témiscouata.

Proposé par : **Richard B. Dubé**
Et résolu à l'unanimité.

25-03060 Période de questions

À **20 heures 08**, Andrée Dubé, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions.

FERMETURE DE LA RÉUNION

À **20 heures 31**, sur la proposition de **Carole Desbiens**, Andrée Dubé, mairesse lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Andrée Dubé, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Andrée Dubé, mairesse

Josée Chouinard, directrice générale/greffière-trésorière